

## **Salaires minimums par (sous-)commission paritaire**

### **Commission paritaire 2210000: industrie papetière**

En vigueur au 01/01/2008 (Dernière actualisation de la page 23/12/2013)

Il n'y a pas de barème sectoriel. Les documents concernant le champ de compétence et les autres données salariales sont consultables.